



**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LA FONTAINE SAINT MARTIN
du 11 Septembre 2017
20h30**

L'an DEUX MIL DIX SEPT, le ONZE SEPTEMBRE, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Christophe LIBERT, Maire.

Etaients présents : M. Christophe LIBERT, Maire,

M. Dominique COLOMBEL, M. Jacques AUBRETON, Mme Fabienne BRETIGNOL, Mme Inès DURAND-GASSELIN, Mme Laurence HORY, Mme Christiane MEACCI, M. Christophe DUPONT, M. Eric BEDOUET M. Didier GOUESSE.

Absents excusés : M. Juan DE LA HORRA ayant donné procuration à Mme Fabienne BRETIGNOL, Mme Marie GROULT ayant donné procuration à M. Christophe LIBERT, Mme Aby SCHAFFER ayant donné procuration à M. Christophe LIBERT, M. Olivier GALERAN, Mme Françoise BOUGARD.

Désignation du secrétaire de séance : M. Dominique COLOMBEL

M. le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour :

- Choix d'un cabinet d'expertise des finances locales dans le cadre de la mission d'accompagnement au retrait de la commune de la CDC Sud Sarthe et à son intégration au sein de la CDC du Pays Fléchois.
- Tarification de gravure sur la stèle du jardin du souvenir
- Réunion de la commission cimetièrre
- Attribution du logement communal 19 bis rue Principale
- Mise en place de dos d'ânes à proximité de la Salle des Fêtes
- Achat de panneaux de signalisation
- Compte rendu de la commission cantine
- Document unique
- Choix du mode de numérotation des voies
- Droit de préemption urbain concernant la vente de la parcelle AB 137
- Repas offert aux aînés ruraux, choix du menu
- Projet d'achat de terrain
- Aide à la réalisation des états des lieux concernant la location de la Salle des Fêtes
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la séance du 26 Juin 2017 : le compte-rendu de la séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

Choix d'un cabinet d'expertise des finances locales dans le cadre de la mission d'accompagnement au retrait de la commune de la CDC Sud Sarthe et à son intégration au sein de la CDC du Pays Fléchois

Monsieur le Maire rappelle les arrêtés préfectoraux :

- du 12 juillet 2017 portant retrait dérogatoire des communes de La Fontaine Saint Martin et Oizé de la Communauté de Communes Sud Sarthe à compter du 31 décembre 2017 pour adhérer à la Communauté de Communes du Pays Fléchois
- du 13 juillet 2017 portant extension de la Communauté de Communes du Pays Fléchois aux communes de La Fontaine Saint Martin et Oizé à compter du 1^{er} janvier 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de définir les modalités et les conséquences financières et patrimoniales du retrait au 1^{er} janvier 2018 des deux communes de La Fontaine Saint Martin et Oizé de la CDC Sud Sarthe et que deux cabinets d'expertise des finances locales ont été sollicités.

M. Le Maire présente les deux propositions des cabinets « Ressources Consultants Finances » et « EXFILO » : les analyses abordent les questions de répartition de l'actif et du passif du groupement et des produits fiscaux, dépenses en fonctionnement et en investissement.

Le montant de l'étude menée par Ressources Consultants Finances s'élève à 10 080 € TTC.

Le montant de l'étude menée par EXFILO s'élève à 13 542 € TTC.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, avec 12 voix POUR,

- Décide de solliciter un cabinet afin d'accompagner la commune dans la procédure de retrait de la commune de La Fontaine Saint Martin de la Communauté de communes Sud Sarthe et à son intégration au sein de la Communauté des communes du Pays Fléchois (études des conséquences sur la fiscalité, équilibres budgétaires, modalités d'exercice des compétences redéfinies)

- Choisit le cabinet le mieux disant « Ressources Consultants Finances » pour un montant de 10 080 € TTC

- Dit que le montant à la charge de la commune de La Fontaine Saint Martin se monte à 5 040€ TTC (l'autre moitié étant à la charge de la commune de Oizé).

- Autorise, Monsieur le Maire à signer la proposition faite par Ressources Consultants Finances.

Fusion avec la CDC de la Flèche - Compte rendu de la réunion du 4 septembre 2017

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte-rendu de la réunion du 4 septembre dernier qui s'est tenue à La Flèche avec M. le maire de Oizé, le DGS et le chef de service de la CDC de La Flèche.

Sont évoqués le programme des réunions de travail, l'école de musique, le PLUI, le service ADS, le SIG, les maisons de santé, déchetterie, collecte des OM, voirie, ATESART, enfance-jeunesse, centre de loisir, APS, RAM, SPANC, aire d'accueil des gens du voyage.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Tarif des gravures de la stèle du jardin du souvenir

Il est rappelé que la dispersion des cendres au jardin du souvenir est accordée par le maire (sur présentation écrite des dernières volontés du défunt ou sur la demande écrite des membres de la famille ou d'un représentant légal). Plusieurs dispersions des cendres ont été faites au cours des derniers mois et il convient de fixer le tarif des gravures sur la stèle du jardin du souvenir à la charge des familles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE à compter du 01/01/2017 le tarif pour la pose d'une plaque, gravure sur stèle du jardin du souvenir (noms, dates de naissance et de décès des défunts) à 150 €

La commission cimetière programme une réunion le 25 septembre 2017 à 17h en mairie.

Attribution du logement communal 19 ter rue Principal

Suite au décès de l'ancienne locataire, le logement 19 bis rue Principale de type 4 redevient vacant. Il convient donc de choisir de nouveaux locataires.

Monsieur le Maire présente trois demandes qu'il a reçues pour ce logement et rappelle que le montant des loyers de la propriété communale située 19 bis et ter, rue principale ont été fixés par délibération du 26 juin 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 voix POUR, 3 ABSTENTIONS,

- Attribue le logement 19 bis rue principale de type 4 à un couple actif,

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du bail.

Mise en place d'un dos d'âne Allée du couvent

Pour faire suite aux signalements d'une vitesse excessive des véhicules circulant devant la Salle des Fêtes, M. AUBRETON propose la mise en place d'un dos d'âne dans l'allée.

M. GOUESSE intervient en insistant sur le fait que le dos d'âne devra respecter les règles d'implantation car beaucoup de ralentisseurs sont non conformes. Le Conseil Municipal prend acte et émet un avis favorable à la réalisation de cet aménagement.

- Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une convention avec le propriétaire de la parcelle sur laquelle sera réalisé cet aménagement.

Achat de panneaux de signalisation

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à acheter

✓ Des panneaux de limitation de vitesse 30, 50, 70 au fournisseur NADIA SIGNALISATION pour un montant de 4000€

✓ Des panneaux de signalisation (*Parking, toilettes, Eglise, Cimetière, Salle des Fêtes, Le Couvent, STOP*) à poser place de la mairie à NADIA SIGNALISATION pour un montant de 996,00€ HT

Travaux de voirie 2017

Le Conseil Municipal valide les travaux de voirie suivant pour 2017 :

- Reprofilage route de Saint Jean de la Motte VC1, pour un montant de 11 655,00€ HT

- Aménagement de deux écluses sur la RD 32 pour un montant de 3818€ HT

Pose de barrières aux logements communaux 19 bis et ter rue Principale

- Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à commander à EURL Jacky Bouldard la pose d'une clôture (21,5m) en panneaux rigides et 2 portillons pour un montant de 1 848€ HT.

Compte rendu commission cantine

M. COLOMBEL donne lecture du compte rendu de la dernière réunion de la commission cantine qui s'est tenue le 31 aout 2017. Une nouvelle organisation de la cantine est en cours d'expérimentation depuis la rentrée.

Quatre grands mangent au premier service et viennent en aide aux petits. Il n'y a pas encore de retour sur la mise en place d'une petite récréation à midi, décalant d'un quart d'heure la prise du repas. Actuellement, on compte 65 rationnaires, en déplaçant les tables, les locaux peuvent accueillir 70 enfants.

La commission cantine se réunira le 18 septembre prochain avec le personnel de cantine et les représentants de parents d'élèves.

Document unique

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré une personne de santé au travail 72 dans le cadre de la réalisation de la fiche entreprise le 1^{er} septembre 2017.

L'élaboration du document unique a été évoquée : l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels est obligatoire.

Pour notre commune, le recensement des taches des agents a été effectué et un plan d'action proposé.

Afin de finaliser le document unique, M. le Maire propose que la commission concernée se réunisse. La réunion est programmée le 25 septembre 2017, 9h en mairie.

Dénomination des voies communales - Choix du mode de numérotation

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Dans le cadre du projet de dénomination des rues de la commune et de numérotation des bâtiments M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix de numérotation.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec voix 11 POUR et 1 CONTRE, choisi le système de numérotation métrique.

Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de la vente de l'habitation située 2 Résidence de la Ségrairie, parcelle AB 137.

Repas offert aux aînés ruraux

Le Conseil Municipal valide le menu du repas offert aux aînés ruraux le 8 octobre prochain à la Salle des Fêtes.

Le repas sera servi par le restaurateur « *La Gourmandise* ».

Projet d'achat de terrain

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son Adjoint délégué à entamer une procédure d'acquisition d'un terrain (une bande de 3 mètres le long de l'église de la parcelle AB 85) appartenant à Mme PERRIOT.

Etat des lieux de la Salle des Fêtes

Messieurs LIBERT, COLOMBEL, GOUESSE, BEDOUET et GALERAN se portent volontaires pour faire occasionnellement l'état des lieux lors des locations de la Salle des Fêtes.

Questions diverses :**Eclairage des abris de car**

M. Bedouet rappelle qu'il convient de prévoir l'éclairage des abris de car à La Petite Chainé et aux Choquets. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande, des éclairages solaires seront posés.